

# Sensibilisation Handicap psychique et emploi



Groupement de coopération médico-sociale financé  
par l'Agence Régionale de Santé



# POURQUOI UNE SENSIBILISATION ?

**A**u regard de l'évolution des besoins des professionnels et notamment en entreprises, le Crehpsy propose aujourd'hui d'élargir ses actions de sensibilisation sur la thématique « handicap psychique et emploi ».

L'action de sensibilisation intéresse à la fois les professionnels de l'accompagnement vers et dans l'emploi ainsi que les entreprises :

## **LE HANDICAP PSYCHIQUE EST UN HANDICAP QUI RESTE ENCORE MAL CONNU**

Les troubles psychiques inquiètent et de nombreux préjugés demeurent avec des conséquences péjoratives pour les personnes en poste ou en recherche d'emploi. Aussi, les questions « qu'est-ce que le handicap psychique ? » « Comment accompagner un salarié ou demandeur d'emploi en situation de handicap psychique ? » restent régulièrement posées.

## **LE HANDICAP PSYCHIQUE EST LA PREMIÈRE CAUSE D'ARRÊT MALADIE DE LONGUE DURÉE ET LA PREMIÈRE CAUSE D'INVALIDITÉ À L'HORIZON 2020 DANS LE MONDE<sup>1</sup>**

1 personne sur 3 en France sera concernée au moins une fois dans sa vie par un trouble psychique. Ce constat provoque une prise de conscience de la part des pouvoirs publics et des employeurs. La recherche de solutions adaptées à l'accès et/ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap psychique est engagée.

## **APPORTER DES RÉPONSES ET PROPOSER DES ADAPTATIONS DE POSTE**

La sensibilisation « handicap psychique et Emploi » donne des clés de compréhension quant

aux répercussions du handicap psychique sur le travail. Elle amène des préconisations sur l'adaptation du poste et de l'environnement de travail.

## **CONNAÎTRE LES RELAIS ET PARTENAIRES**

La connaissance des partenaires « spécialistes » dans le champ du handicap psychique et de l'emploi et leurs modalités d'intervention sont incontournables.

## **SON OBJECTIF ET LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES CORRESPONDENT À UN BESOIN**

L'action de sensibilisation apporte des éléments de compréhension générale sur ce qu'est le handicap psychique et ses conséquences sur la situation de travail. D'une durée de trois heures, elle est destinée aux entreprises, professionnels de l'emploi, services ou organismes qui souhaitent en bénéficier. Elle est animée par un professionnel qui a une expérience significative dans le champ du handicap psychique et de l'emploi. Elle repose sur des méthodes pédagogiques participatives et des supports variés (extraits vidéos, diaporamas...). Cette action est accessible à tous.

L'action de sensibilisation au handicap psychique permet de démystifier les tabous autour des représentations, d'amorcer des échanges et de mieux comprendre le handicap psychique au travail.

<sup>1</sup> OMS, Organisation Mondiale de la Santé

# COMMENT S'INSCRIRE À UNE SENSIBILISATION ?

Vous accueillez, employez des personnes concernées et/ ou vous vous intéressez à la notion de handicap psychique, vous pouvez bénéficier d'une action de sensibilisation selon deux modalités :

- Votre équipe souhaite être sensibilisée aux notions « handicap psychique et emploi » : [le Crehpsy intervient dans votre établissement](#).
- Vous souhaitez suivre une sensibilisation « handicap psychique et emploi » de manière individuelle ou seulement quelques professionnels de votre équipe sont concernés : [inscrivez-vous aux sessions prévues au Crehpsy dans différents territoires des Hauts-de-France](#).

**Cette action est financée par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France.**

Pour plus de renseignements et pour connaître les dates et lieux des sensibilisations vous pouvez vous rendre sur le site du Crehpsy à l'adresse suivante :

[HTTPS://WWW.CREHPHY-HDF.FR/ACTION-SENSIBILISATION](https://www.crehpsy-hdf.fr/action-sensibilisation)

# SENSIBILISATION « HANDICAP PSYCHIQUE ET EMPLOI »

---

## OBJECTIFS

**Appréhender** les principales définitions

**Se familiariser** avec la spécificité de l'accompagnement professionnel d'une personne en situation de handicap psychique

## CONTENU

Tour de table | Présentations | Attentes

**Le handicap psychique** : définition, représentations, éléments de la loi de 2005, philosophie d'accompagnement

**Repérage des principales manifestations** des troubles psychiques

**Accompagnement spécifique vers et dans l'emploi : mieux comprendre les situations au travail**

**Préconisations** : points de vigilances, adaptations favorisant l'entrée dans l'emploi et/ou le maintien

**Les partenaires mobilisables**

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Jeux du vrai/faux
- Apports théoriques sur diaporama
- Exemples concrets
- Méthodes d'animation favorisant la participation
- Distribution de supports pédagogiques

---

**3 HEURES**

---

**PUBLIC**

Tout public

---

**PRÉ-REQUIS**

Aucun

---

**ANIMATION**

Conseillère en insertion professionnelle spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique

---

**TARIF**

L'action de sensibilisation est financée par l'ARS Hauts-de-France sur une enveloppe budgétaire dédiée aux actions d'information sur le handicap psychique

# CONTACT

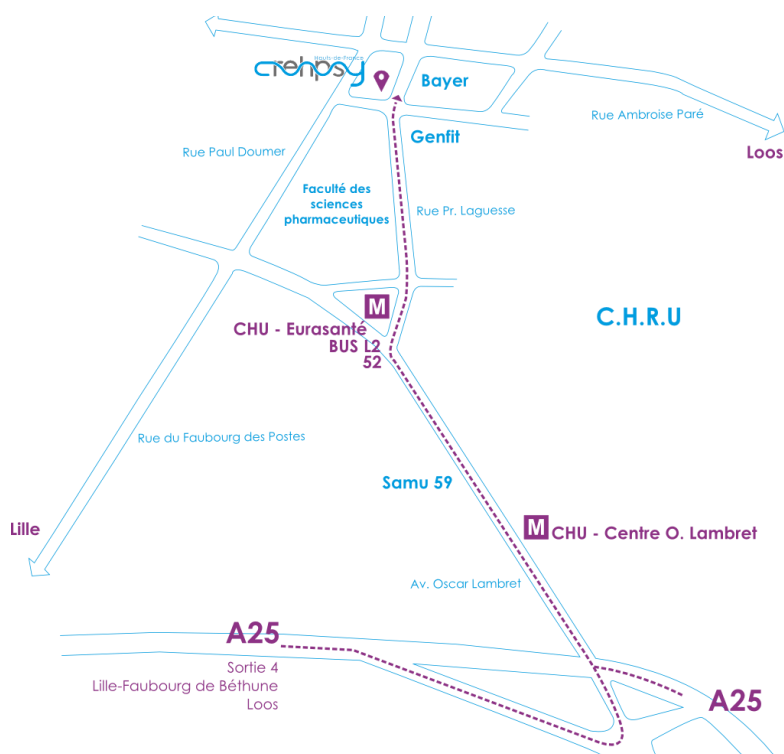
## Crehpsy Hauts-de-France

Parc Eurasanté Est  
235 avenue de la recherche  
Entrée B - Étage 4  
**59120 Loos**

### Accès

Métro  
Ligne 1 - arrêt CHU Eurasanté

Voiture  
Suivre CHRU - Parc Eurasanté



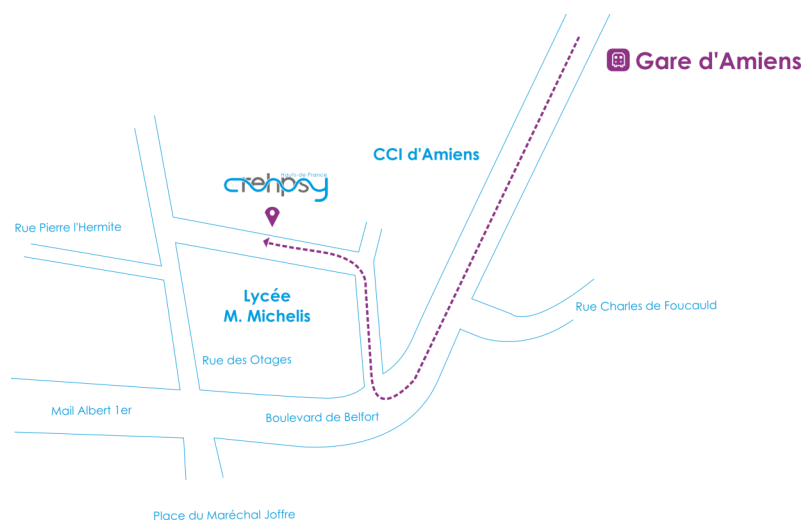
## Crehpsy Hauts-de-France

Immeuble « Les Capets »  
3 rue Vincent Auriol  
Étage 3  
**80000 Amiens**

### Accès

Bus  
Arrêt Gare d'Amiens

Voiture  
Suivre Boulevard de Belfort



### Horaires

De préférence sur rendez-vous

### Lundi

13h30 - 17h

### Du Mardi au Vendredi

9h - 12h30 et 13h30 - 17h

### Pour toute demande vous pouvez contacter

Julie Letalle, conseillère en insertion professionnelle  
jletalle@crehpsy-hdf.fr

**03 20 16 56 10**  
**www.crehpsy-hdf.fr**